



Trèbes.

N° 45/2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le 08/10/2024
ID : 011-211103973-20240930-45_24-DE

FOLIO 308

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 30 SEPTEMBRE, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIÉDRA. CASTANS. DIEDRICH. GRAVES. QUESNEL. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME GARINO
MME JOURDA
M. DE PRADO

PROCURATIONS :

MME GARINO à M. OLLAGNIER
MME JOURDA à M. LE MAIRE
M. DE PRADO à Mme GALY

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Attribution de subventions complémentaires aux associations de la ville de Trèbes

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les demandes de subventions complémentaires présentées par diverses associations Trébéennes ;

CONSIDÉRANT que la ville de Trèbes souhaite promouvoir l'activité associative en accordant aux associations domiciliées à Trèbes des subventions pour appuyer leur fonctionnement ;

